CLVA conseil local de la vie associative AUBAGNE

Lettre de la Vie associative AUBAGNE

N° 53 sept. 2012

Sommaire

P 2-3 ZOOM
Est-ce ainsi que les associations vivent ?

P 4
Activités infos
Du côté du CLVA
Du côté de la MVA

P 5
QUESTIONS-RÉPONSES

P 6
LA RECETTE DE LÉONE
INTERNET INFO
CARNET ROSE

AGENDA

Samedi 8 septembre
Rentrez en Fête

Conseil Local de la Vie Associative

- Maison de la Vie Associative, allée Robert Govi, Les Défensions 13400 Aubagne
- Tél. 04 42 18 17 75
  Fax 04 42 18 17 40
- vieassociative@aubagne.fr

- Directeur de publication : Jean-Jacques Maly
- Imprimerie SEILPCA

www.aubagne.fr

Associations : à vos marques !

Dessin : Lorain

Après la trêve estivale, la rentrée est bien là ! La vie associative reprend son rythme à plein temps. Vitalité et dynamisme s'imposent ! Comme chaque année, le calendrier du 3ème trimestre est très chargé : fêtes, rencontres et manifestations diverses marqueront cette fin d'année. Le slogan « Rentrez en Fête » prend ainsi toute sa signification et toute sa dimension.

A vos agendas, donc !
8 septembre : Fête du Sport et diffusion de notre nouvel Abécédaire, le guide des associations pour 2012 et 2013.
22 et 23 septembre : Fête de la Paix
24 novembre : Assemblée générale des responsables associatifs
7 décembre : Journée du Bénévolat

Cette rentrée est également le moment de remplir votre demande de subvention pour 2013. Pas d'angoisse : la commission formation a mis en place un programme complet d'assistance et d'accompagnement. Et pour éclairer cette actualité rituelle et Ô combien stratégique, le zoom de la présente Lettre de la Vie associative est consacré à la manière dont, les uns et les autres, vous faites face à la question des ressources.

En cette fin d'année 2012, une page importante va se tourner : Annie Bérardo, directrice de la Maison de la Vie associative, raccroche les gants pour une retraite bien méritée, une maison qu'elle a su faire vivre et rayonner sur Aubagne et bien au-delà ! Pour le CLVA, c'est une amie qui s'en va, celle qui a cru en nous depuis le début et qui nous a toujours fait confiance contre vents et marées ! Merci pour tout Annie, au revoir et… bonne route !

Pour le CLVA
Christiane Boniffacy

CLVA conseil local de la vie associative AUBAGNE

Est-ce ainsi que les associations vivent ?

Le financement des associations est un sujet complexe. Chacune a son propre mode de fonctionnement selon son activité et ses objectifs. Il n'y a pas une recette magique !

Mais, dans un contexte difficile, sur fond de crise économique, les associations sont inquiètes. Elles doivent rester vigilantes afin de conserver leur vitalité et leur place indispensable dans la société. De nombreuses collectivités locales rencontrent des difficultés financières. Compte tenu des contraintes budgétaires, certaines municipalités repensent leur politique de soutien aux associations.

Alors comment envisager l'avenir ? Subventions ou autofinancement ?

Nous sommes à un tournant ! Les responsables associatifs doivent réfléchir à une évolution inévitable et trouver d'autres sources de financement, un nouveau souffle !

Qu'en est-il exactement sur le terrain ? Pour nous, et, sans détour, plusieurs responsables d'associations ont bien voulu aborder ce sujet pour le moins épineux.

TÉMOIGNAGE

Viviane Tchernonog *

« Le monde associatif subit une profonde mutation ».

La baisse des financements d'Etat et l'augmentation du poids des financements locaux présentent un changement important : l'avantage des financements de l'Etat était leur caractère équitable sur l'ensemble du territoire. Les financements locaux sont eux dépendants des richesses locales : certains territoires disposent de ressources importantes, parce que les activités économiques y sont nombreuses ou la population est sociologique plus favorisée ; d'autres territoires sont pauvres ou en déclin, vieillissants ; d'autres encore peuvent connaître une crise importante et un chômage croissant. Les tissus associatifs locaux ne disposent donc pas des mêmes capacités de financements de leurs collectivités publiques et on risque de voir une différenciation croissante de leur niveau et de leur qualité.

Les solutions au problème de contraction des financements publics qui s'appuient sur une marchandisation de l'activité des associations à travers la participation des usagers risquent de conduire les associations à s'orienter progressivement vers des publics plus solvables et à mettre de côté les populations plus en difficulté.

Les changements sociétaux sont aussi importants, par exemple au regard des difficultés à trouver des bénévoles. Ces difficultés concernent le plus souvent les dirigeants associatifs et des fonctions de bénévoles ayant les qualifications dont ont besoin les associations dans le contexte de forte professionnalisation qui est le leur aujourd'hui. Les associations reprochent souvent aux nouveaux bénévoles de zapper, de davantage se comporter en consommateurs.

Aujourd'hui, les temps ont changé, et les bénévoles aussi : les jeunes, les femmes, les catégories populaires y sont plus nombreux ; ils sont de plus en plus à souhaiter exercer une activité bénévole, mais ils ont plus d'exigences qu'auparavant : ils veulent être associés à la définition et à la conduite du projet de l'association, ils veulent aussi maîtriser leur parcours de bénévoles et diversifier leurs expériences. Les jeunes par exemple qui ont peu de temps à consacrer au bénévolat, et quand ils le font souhaitent avoir des expériences dans l'humanitaire et le culturel. Les associations doivent intégrer et composer avec le changement social et anticiper de façon à trouver des solutions alternatives aux difficultés comme par exemple la mutualisation des activités de dirigeants bénévoles ou de bénévoles.

* Chercheuse au Centre d'économie de La Sorbonne (Laboratoire CNRS)

Tabalé : priorité à l'autofinancement

Les vide-greniers de Tabalé font toujours recette.

Tabalé est une association d'échange, d'entraide et de solidarité entre la France et l'Afrique. Elle est financée par les cotisations de ses adhérents, les dons et diverses manifestations proposées et organisées par ses adhérents, tous bénévoles. Ainsi tout au long de l'année elle organise des randonnées, des vide-greniers, le loto ou encore des expositions et des concerts ; les recettes correspondent à 30% de notre financement.

Tabalé perçoit une subvention du Conseil général des Bouches-du-Rhône et de la Ville d'Aubagne. Tabalé peut justifier de l'utilisation des fonds recueillis aussi bien auprès de ses adhérents que des responsables locaux (compte-rendu ou rapport financier).

«Nous devons favoriser les rencontres et les échanges entre les diverses associations car ce sont des moments de partage des expériences, mais aussi une «mise en commun » des difficultés rencontrées au sein du milieu associatif, cela incite un soutien mutuel qui relance la vitalité de nos associations», explique un des dirigeants.

Les associations doivent éviter la concurrence entre elles et privilégier au contraire leurs complémentarités. Elles doivent aussi se garder des dérives marchandes ou commerciales.

Dans la ville d'Aubagne le mouvement associatif est largement pris en compte dans l'espace public et Tabalé participe régulièrement aux manifestations organisées par la ville (Fête des associations ou Fête de la Paix...) favorisant ainsi la solidarité.

Alcimé opte pour la mutualisation

Une master class d'Alcimé.

Depuis quatorze ans, Alcimé organise le FIFA, Festival du Film d'Aubagne, avec l'aide de nombreux fonds publics, de la Ville d'Aubagne jusqu'au programme média européen. Les dates d'attribution des subventions ne correspondent pas toujours à celle de nos évènements. Avec le Conseil régional par exemple, des conventions triennales permettent d'obtenir 60% d'avance, la Ville d'Aubagne leur accorde sa confiance pour le reste. Mais face à la diminution globale des subventions, les associations doivent penser à des solutions d'auto financement. Bien sûr il ne s'agit pas de faire du profit, mais d'investir dans du matériel ou des emplois pérennes. Sans cela une structure ne se développe pas ! Des mécénats privés comme EDF ou la vente de pubs dans les programmes y contribuent. Développer de nouveaux projets en adéquation avec l'esprit de l'association et les attentes du public permettent aussi de dégager des fonds supplémentaires. Parfois, l'invitation de stars sur le festival attire suffisamment de sponsors pour assurer une programmation plus pointue. Une solution future pourrait être la mutualisation inter associative des moyens humains et matériels. D'ailleurs, elle est-déjà pratiqué avec Tétines et Biberons ou La Distillerie. Ne pourrait-on pas imaginer à l'avenir sur ce territoire un parc de matériel commun aux associations, ou la mutualisation des administrations et bénévoles ?

Gaëlle Rodeville : 04 42 18 92 10

gaelle@cineaubagne.fr - www.cineaubagne.fr

Gymnastique Volontaire Aubagne : ressources humaines

Bien sûr il y a un budget, relativement important ; bien sûr il y a des subventions, modestes car 90% des ressources sont le fait des cotisations ! Non qu'elles soient prohibitives car l'association a à cœur de moduler les participations : « ce qui compte, affirme Carine Vernet, la présidente, c'est que personne ne reste à la porte ! » Et tout est fait en effet pour conserver l'esprit familial de ces gymnastes volontaires : ici, avec 200 adhérents, des fidèles, dynamisés par un bureau de 9 bénévoles réellement actifs et 4 salariés diplômés, on privilégie l'épanouissement plutôt que la compétition, et entre les sorties, les repas et le covoiturage, il n'est pas rare qu'on assure la garde des petits-enfants pour que les mamies ne soient pas privées d'activité. « C'est un choix associatif, poursuit Carine Vernet, car s'il fallait comptabiliser les heures de bénévolat, notre budget salaire serait triplé ! » Manière de dire que le développement associatif ne se résume pas aux financements publics.

La gym volontaire au travail le mercredi à Mermoz.

questions-réponses

Déficit

Notre association organise un festival annuel. Dans l'hypothèse d'un déficit important sur les prochaines années, quels sont les risques et comment se prémunir ?

La responsabilité des dirigeants est de ne pas mettre volontairement l'association dans une situation financière dangereuse. Si raisonnablement, vous prévoyez un déficit important, votre rôle est d'ajuster votre stratégie en conséquence. Soit vous recherchez et trouvez de nouvelles sources de financement (subventions, mutualisation, mécénat…), soit vous revoyez votre projet à la baisse du point de vue des charges. Mettre consciemment votre association en déficit au point de risquer la liquidation constitue une faute de gestion et peut engager la responsabilité personnelle des dirigeants.

Sections

Notre association sportive doit étendre son activité aux communes voisines. Celles-ci préfèrent que l'association soit domiciliée chez elles. Comment faire ?

La solution la plus simple serait de créer des « sections », plus ou moins autonomes mais rattachées à l'association mère. Cela éviterait les formalités de déclarations, permettrait de n'avoir qu'un seul bureau, de centraliser les budgets et de déléguer sur place l'animation et la programmation des activités. Si la création de sections n'est pas prévue dans vos statuts modifiez-les. Il faut ensuite définir leur degré d'autonomie, sachant qu'elles n'auront pas de personnalité juridique et que leur budget sera inclus dans le budget général (elles peuvent en revanche avoir leur propre compte en banque). Soyez vigilant et précis quant à leur périmètre d'action.

Excédents

Une association ayant des excédents importants peut-elle les redistribuer à ses membres sous forme de paiement partiel d'un voyage tous les 5 ans ?

Certainement pas. Une association est par définition un organisme à but non lucratif, ce qui signifie que ses membres ne retirent aucun avantage de la gestion. Or, la redistribution d'excédents, sous quelque forme que ce soit, est un avantage direct qui fait de votre association une entreprise commerciale soumise au régime des impôts sur les sociétés et à la TVA. Si vos excédents sont importants et dans la mesure où ils sont issus de recettes propres, vous pouvez en faire don à une autre association, ou développer une activité. Vous pouvez également les placer (y compris pour générer des intérêts) dans la perspective d'un futur investissement. Attention si ces excédents proviennent de subventions, cela peut signifier que les sommes n'ont pas été utilisées conformément à leur objet et le financeur pourra le cas échéant vous demander de les rembourser.

Bilan comptable

Notre association s'apprête à faire une première demande de subvention. Comment établir un bilan et un compte de résultat à partir d'un simple journal de dépenses/recettes ?

La complexité dépend de votre situation et de vos possessions et de la qualité du classement des archives. Pour construire un compte de résultat pour l'année 2011, munissez-vous d'un plan comptable et répartissez vos dépenses sur les comptes 6, vos recettes sur les comptes 7. Prenez bien soin de vérifier que les factures enregistrées concernent l'année en question : pas de factures payées tardivement (téléphone 2010, par exemple) ou à l'avance (assurance 2012). Pour vos recettes, sauf à avoir reçu des apports, elles devraient toutes entrer en comptes 7. Votre financeur peut décider de s'en contenter : rapprochez-vous de lui pour en discuter, de façon à ne pas perdre trop de temps et de lui transmettre votre dossier dans les délais impartis. Ensuite, prenez le temps de mettre votre comptabilité en place à partir du 1er janvier 2012.

Nous remercions le mensuel **"Associations Mode d'Emploi"** BP 215, 38506 Voiron Cedex, de nous autoriser à reprendre des éléments de son contenu.

Du côté de la Maison de la Vie Associative

La formation vous-dis-je !

La rentrée associative est comme chaque année synonyme de recherche de financements. Le Conseil local et le Service de la Vie associative y consacrent leur prochain programme de formations.
1er rendez-vous dès le 15 septembre autour d'un petit déjeuner pour présenter le programme et échanger sur les différents financements connus des associations en présence ; échanges qui comme chaque année viendront enrichir vos pistes de recherche.
La construction de votre comptabilité est source de difficultés et trop souvent vos dossiers vous sont retournés ; n'hésitez donc pas à perdre du temps pour en gagner : participez à la formation comptabilité et contributions volontaires.
Le service Jeunesse et Sports du Conseil général viendra à notre rencontre le 20 septembre et leur service Vie associative le 2 octobre. Des moments cruciaux pour connaître et vous faire connaître.
Egalement programmés : des ateliers pour compléter votre dossier avec un technicien de la Vie associative, des infos-débats sur le mécénat, l'Europe et le défraiement du bénévole compléteront vos connaissances.
Enfin trois rendez-vous conviviaux et déterminants dans la préparation de notre journée du bénévolat du 7 décembre, les 18 septembre, 16 octobre et 13 novembre.

Retrouvez l'ensemble du programme sur le site **www.aubagne.fr**

Du quartier à l'Agglo...

Les projets de MP13 traversent les frontières des communes et vont créer de nouvelles synergies, des coopérations inter associatives inédites. Nous avons entamé une belle collaboration avec le Conseil de développement, l'instance participative de l'Agglo. Comment pérenniser au-delà de 2013 cette énergie, ces projets collectifs ? Les pistes de travail sont multiples. Le Conseil de développement va entamer avec nous une première mission exploratoire dans les communes de l'Agglo qui le souhaitent.

Du côté du Conseil local

Les subventions municipales

Le Conseil local participe depuis plusieurs années à un groupe de travail réunissant élus et techniciens des grands secteurs associatifs. Nous avons pu faire une évaluation assez fine des attributions 2012, chaque direction explicitant les choix qui ont été fait.

Nous avons pu noter que le maintien, pour la deuxième année consécutive, de la dotation globale dédiée aux associations, ainsi que la porosité des différentes enveloppes (subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs) avait permis de dégager des marges de jeu nouvelles, de sortir de la simple reconduction et de faire la place aux petits nouveaux…

Ceci a permis aussi à la Ville de mettre en place un nouvel outil, ***une bourse à l'initiative associative.*** Nous avons activement participé à la définition de ce projet qui vous est déjà parvenu début juillet et dont nous vous rappelons les modalités ci-dessous.

Le thème : vivre ensemble. Le projet soumis doit être porté par au moins deux associations et l'association «tête de file» doit avoir son siège social à Aubagne depuis au moins un an ; privilégier l'intérêt local ; favoriser le vivre ensemble et la rencontre de publics à priori éloignés (mixité, inter génération, interculturel, handicap…) ; favoriser le faire ensemble, ce projet ne devant pas être purement événementiel ; se dérouler sur l'année 2013 ; être un projet nouveau et prévoir des financements complémentaires, sachant que cette bourse peut se cumuler à d'autres aides municipales.

La campagne des subventions 2013 se prépare… Nous avons validé le nouveau dossier et fait quelques propositions de modification : il sera cette année disponible à la fin du mois d'août.

Les locaux associatifs

nous avons étudié avec les services les solutions de remplacement de la salle des fêtes et nous nous sommes attachés à ce que l'attribution de créneaux à l'Espace Bras d'Or se fasse en toute transparence. Nous avons proposé quelques critères pour hiérarchiser les demandes si elles s'avéraient trop nombreuses et c'est tous ensemble que nous ajustons ce planning, voire que nous tranchons les cas difficiles (notamment par tirage au sort). Un autre chantier nous attend : le Conseil local a été sollicité par la Ville pour réfléchir à la gestion du nouvel espace festif qui sera livrée début 2013.

Internet info

Créer une association en ligne

Déjà expérimentée dans trois départements la démarche d'E-création, entièrement dématérialisée donc, est donc fonctionnelle. Vous pouvez ainsi désormais réaliser l'intégralité de la déclaration en ligne, remplir les données du formulaire Cerfa avec l'intégration de pièces jointes et recevoir votre récépissé de déclaration toujours en ligne. Un tableau de bord permet de suivre l'avancement de votre démarche et des contrôles de saisie évitent les erreurs et sécurisent les données. D'autres services sont également accessibles : stockage confidentiel de documents, Journal officiel, publication de comptes annuels, dossiers de subvention et immatriculation Sirene. Bien sûr, seul un entretien approfondi avec un de nos agents permettra d'évaluer votre projet associatif mais voilà bien du temps et de la « paperasse » gagnée !

La recette de Léone

Œufs en sauce piquante à la mode de Cuges

Ingrédients : 4 œufs durs et écaillés, salés et poivrés ; 3 verres de coulis de tomate pas trop épais ; 1 oignon finement haché ; 3 cornichons coupés en tranches ; 2 cuillerées de câpres hachées ; 1 verre d'huile d'olive ; 1 verre de bon vinaigre ; sel et poivre ; bouquet garni ; 1 cuillère à soupe d'ail et de persil.

Faites revenir l'oignon dans l'huile d'olive. Quand il est roussi ajoutez le vinaigre, faites réduire puis mouillez avec le coulis de tomate. Ajoutez ail, persil et bouquet garni. Laissez réduire 15 minutes doucement, assaisonnez et rajoutez un peu d'eau si besoin. Ajoutez les câpres et les cornichons, coupez les œufs à votre convenance et chauffez doucement.

Servez avec une timbale de riz que vous habillerez de quelques câpres entières.

Activité infos

2013, année capitale pour Aubagne et pour les associations

Une fois de plus, Aubagne vit à l'heure de la participation, de la création collective et une fois de plus, les associations sont pleinement engagées dans l'aventure. Comment prendre sa place dans cette année 2013 déjà si largement programmée par l'organisation de Marseille Provence 2013 ?

C'est un challenge pour les associations aubagnaises à qui la Ville a donné la possibilité de faire vivre encore un peu plus, leurs savoir-faire artistiques, leurs valeurs, dans les projets encore à construire. Six ateliers fonctionnent autour de ces projets : Ouverture et clôture de l'Année, Festival des randonnées, Arts et festins de la Méditerranée, Fête de l'Huveaune, Festival nous serons tous d'ici, Les expos. Dans ces espaces, les associations sont amenées à « s'exposer », à définir leurs propositions et surtout à coopérer ensemble afin de co construire cette année culturelle qui s'annonce déjà exceptionnelle.

Se rassembler autour d'un projet collectif dans lequel chaque association trouve son compte, c'est une dimension de l'action associative qui fait l'objet d'une réflexion constante du CLVA. Que les associations culturelles s'investissent dans ce sens, est une expérience heureuse à renouveler. Être acteur d'une année qui verra à Aubagne des évènements culturels d'importance comme l'exposition Picasso, le Pompidou Mobile et bien d'autres encore, c'est une chance à saisir pour les associations, ce qu'elles font particulièrement bien.

Carnet rose

ASSOCIATION COOPÉRATIVE INTERACTIVE DE TUTORATS ÉCLAIRÉS (CITÉ)

Objet : favoriser les solidarités scolaires et contribuer à l'alphabétisation ; accompagner l'exercice de la citoyenneté : aides juridique et administrative, éducation populaire, développement de la démocratie participative etc. ; lutter contre toutes les formes de précarité : logement, alimentation, santé etc ; promouvoir la culture sous toutes ses formes : accompagnement d'artistes, aide à la création, atelier de pratiques artistiques etc. ; développer des coopérations internationales : échanges culturels, solidarités.

Siège social : la Crypte, 31, avenue Thérèse Neveu, 13400 Aubagne

PARKOUR SENSATION

Objet : maintien et entretien physique ; découverte de plusieurs techniques de sports ; entraînement dans locaux adaptés à la pratique sportive (gymnase de la ville) ; projet de création de baby gym ; utilisation de parcours de santé mis en place par la ville.

Siège social : lotissement la Fenestrelle no 18, 9, chemin de la Fenestrelle, 13400 Aubagne

Lettre de la Vie associative AUBAGNE

N° 53 Sept 2012

Prochain n° de la Lettre : novembre 2012. Adressez-nous vos informations **avant le 31 octobre.**